

BULLETIN D'INFORMATIONS N°3 Mai 2021

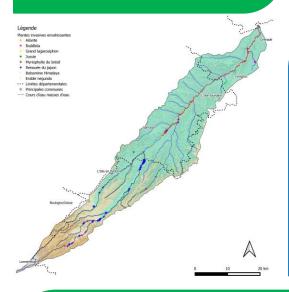


EN BREF

Suite à la renaturation de la Save à St Plancard (31), des inventaires faune et flore sont réalisés régulièrement. Ce petit insecte de 38mm, une perle (Perlidae Perla), a été découvert le 14 avril dernier.

LA PHOTO DU

MOIS



LE CHIFFRE DU MOIS

Huit espèces de plantes invasives sont traitées sur le bassin versant de la Save : l'Ailante, le Buddléia, le Grand Lagarosiphon, la Jussie, le Myriophylle du Brésil, la Renouée du Japon, la Balsamine d'Himalaya et l'Erable Négundo.

- Le marché « Enlèvement sélectif des embâcles sur le bassin versant de la Save » a été relancé début avril. Trois entreprises ont répondu pour le lot 1 (amont) et deux entreprises pour le lot 2 (médian et aval). L'analyse des offres est actuellement en cours.
- Le marché « Programme d'entretien des traversées de villages et des abords des ponts» est en cours de rédaction et va être relancé début mai avec deux lots (secteur amont et secteur aval).
- Le système Neste, permettant la réalimentation de nombreux cours d'eau de la région a été à l'arrêt en mars et avril 2021. L'entretien et le curage, programmés tous les 5 ans, ont eu lieu cette année. Pour notre bassin versant, le système Neste permet la réalimentation de la Save, la Gesse, l'Aussoue, la Seygouade et la Bernesse.

AGENDA ERVE DES CONDITIONS SANITAIRES)

- 8 avril: Lancement de la campagne de mesures hydrologiques et de turbidité sur

- l'ensemble du bassin versant - 12 avril: Lancement du programme de traitement des plantes invasives
- 29 avril: Rencontre avec la Compagnie d'Aménagement des Coteaux Gascogne (CACG)
- 20 mai : Rencontre avec les représentants des Chambres d'Agriculture





SOMMAIRE

- <u>Page 2</u>: La gestion des embâcles par le SYGESave

Article disponible sur le <u>site internet</u>

- <u>Page 3</u>: Le comité syndical du 29 mars

Article disponible sur le <u>site internet</u>



LA GESTION DES EMBACLES

TOUT D'ABORD, QU'EST-CE QU'UN EMBACLE?

La définition adoptée d'un commun accord par l'ensemble des organismes publics et privés est : « Obstruction du lit d'un cours d'eau par amoncellement de bois ».

LA GESTION HISTORIQUE DES EMBACLES

Sur le bassin de la Save, la gestion des embâcles a varié suivant les périodes. Jusqu'aux années 80, cette gestion était intimement liée aux activités agricoles et aux modes de vie locaux. Avec la modernisation des pratiques, les agriculteurs se sont détournés de la gestion du bois dans les cours d'eau. Cela correspond en partie avec la création des syndicats de rivières. Ensuite, durant 30 ans, les syndicats de rivières ont une politique de gestion très stricte, enlevant systématiquement bois obstruant d'écoulement des cours d'eau. Entre 2010 et 2015, le Syndicat de Gestion de la Save et de ses affluents (SYGESAVE) a commencé à percevoir les aspects négatifs de ce traitement systématique. Lors de l'étude complète du bassin versant effectuée de 2013 à 2016, nous avons constaté que l'absence de bois dans les cours d'eau avait un impact négatif sur les écoulements, sur le nombre d'habitats disponibles, sur la répartition des sédiments dans le cours d'eau et sur la biodiversité.

LA POLITIQUE DU SYNDICAT

C'est dans ce contexte qu'entre 2016 et 2020, le SYGESave a construit sa politique de gestion des embâcles. Cette politique s'articule autour de deux grands axes :

- 1. la sécurité des personnes et des infrastructures
- 2. l'intérêt hydrobiologique

Le but de cette gestion est de trouver le juste équilibre entre sécurité et écologie. Ainsi, il a été décidé:

- d'arrêter l'enlèvement systématique,
- de mettre en place une gestion différenciée entre les grands cours d'eau du bassin (Save et Gesse) et leurs affluents,
- d'établir une priorisation des interventions en fonction des enjeux.

En partant de ce postulat, les technicien.ne.s de rivières ont déterminé 5 catégories d'embâcles. Ceci étant, suivant les types d'embâcles, le contexte local et les impacts, une multitude de situations se présente en bord de cours d'eau. Suite à ce constat, les technicien.nes ont élaboré un arbre à décision (disponible sur notre site internet) afin que cette gestion soit efficace et cohérente sur l'ensemble du territoire. Cet arbre à décisions permet de déterminer, pour chaque situation, l'action à mener suivant le risque encouru sur les zones à enjeu sans perdre l'idée de favoriser la création d'habitats. C'est pourquoi l'action de fixation d'embâcle en berge est mentionnée dans de nombreux cas.

A travers cette nouvelle politique de gestion des embâcles, le SYGESave a pour but de tenir ses engagements concernant la prévention des inondations ainsi qu'au retour du bon état écologique des cours d'eau de son territoire.

<u>Pour rappel</u>: Selon l'article L215-14 du code de l'environnement, c'est aux propriétaires riverains d'effectuer les travaux d'entretien des cours d'eau et notamment la gestion des embâcles.

Le SYGESAVE peut se substituer aux riverains dans le cadre de l'intérêt général. Il s'agit d'un service rendu par la collectivité et non une obligation. Pour cela, à chaque intervention, le SYGESAVE établit une convention avec chaque propriétaire afin d'être en conformité avec la réglementation en vigueur.

Si vous êtes propriétaire riverain d'un cours d'eau et que vous constatez un embâcle que vous n'êtes pas en mesure de traiter, vous pouvez contacter le Syndicat et/ou le (la) technicien(ne) référent(e) de votre secteur.

LE VOTE DU BUDGET 2021

Le 29 mars dernier, le comité syndical du Syndicat de Gestion de la Save et de ses Affluent (Sygesave), présidé par M. Jean-Luc DUPOUX, s'est réuni à la salle du cinéma de Samatan.

Les principaux points abordés lors de cette réunion concernaient le programme d'actions 2021 et le vote du budget primitif 2021.

Parmi les travaux programmés en 2021, on retrouve des opérations de gestion courante telles que le traitement des embâcles, l'entretien de l'abord des ponts et des traversées de villages, des plantations au niveau de zones dépourvues de végétation, et le traitement des espèces invasives. Par ailleurs, des actions plus novatrices comme des recharges sédimentaires visant à reconstituer le matelas alluvial ou bien la création d'habitats aquatiques et la fixation d'embâcles ont été inscrites à ce budget.

La mise en œuvre du programme de travaux est confiée pour une grande partie des opérations courantes à l'équipe en régie. Les opérations plus lourdes sont sous-traitées à des entreprises extérieures. Le suivi du programme est assuré par le (la) technicien(ne) de rivière référent(e) du secteur concerné.

Pour ce qui concerne la prévention des inondations, afin que le comité syndical puisse se positionner sur **le classement des systèmes d'endiguement identifiés** dans le cadre de l'étude réalisée en 2019 et 2020 par le bureau ISL, une étude complémentaire va être engagée.

Par ailleurs, des travaux d'agrandissement du bureau de Samatan, le renouvellement d'un véhicule de service et l'acquisition de petits matériels ont également été budgétisés.

Il a été rappelé que ces opérations bénéficient du concours financier de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, des Conseils Départementaux du Gers et de la Haute-Garonne et du Conseil Régional Occitanie. La cotisation des collectivités membres est restée inchangée.

Le budget primitif 2021 a été adopté à l'unanimité. Le Président a clôturé la séance en remerciant l'ensemble des participants ainsi que toute l'équipe du Syndicat.



A VOIR, A LIRE, A DECOUVRIR...

- Apprendre à reconnaître les espèces exotiques envahissantes
 - Déterminer un individu grâce à l'<u>Inventaire</u> National du Patrimoine Naturel
 - En apprendre plus sur le système Neste géré par la CACG

SUIVEZ-NOUS



Profil <u>Facebook</u> Page <u>Facebook</u>



Page Instagram



Site internet

Pour <u>s'abonner</u> à notre newsletter *Pour se <u>désabonner</u> de notre newsletter*